



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet **Transition écologique et mobilité – Véhicules à assistance électrique (VAE) –
Mise en place d'un service de location moyenne et longue durée**

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Pleinement consciente des défis environnementaux et convaincue du rôle qu'elle peut jouer à son échelle, la commune a décidé de renforcer son action en s'engageant dans une démarche visant à définir une stratégie de transition écologique et solidaire prenant en compte les enjeux actuels et futurs de la collectivité et de ses habitants. L'action présentée s'inscrit pleinement dans la stratégie définie dans le cadre du PCAET du territoire en venant concrétiser une action en lien avec la réflexion sur les mobilités.

Il convient ici de définir les modalités administratives et financières de mise en œuvre d'un nouveau service proposé par le conseil municipal d'enfants, à savoir le contrat et les conditions générales de location, ainsi que les tarifs applicables pour la location de véhicules à assistance électrique.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	16 500 €	8 500 €
Recettes	8 250 €	7 250 €
Total	8 250 €	1 250 €

RAPPORT

Exposé des motifs

1- Rappel du contexte :

Suite à son installation en mars 2022, le Conseil Municipal d'Enfants (CME) avait mis en place trois groupes de travail, autour de l'environnement, de la culture et de la mobilité. Le groupe de travail "piéton, mobilité et sécurité" propose aujourd'hui la création d'un service de location de vélos électriques.

2- Méthodologie mise en place :

Soutenus par les élus du Conseil Municipal en charge du CME, les jeunes élus ont élaboré, avec l'aide du service communication, un questionnaire destiné aux habitants. Il en est ressorti que la population souhaitait plutôt avoir la possibilité de louer des vélos électriques que des vélos « classiques ».

Au vu des retours du questionnaire, les jeunes élus ont proposé aux membres de la municipalité de commencer par acquérir une dizaine de vélos dont trois auraient une vocation plus sociale en étant réservés au CCAS.

Après plusieurs réunions de travail, il a été proposé de s'appuyer sur un prestataire privé.

3- Modalités de mise en œuvre :

La flotte de 10 vélos serait stockée au sein du magasin du prestataire. Il gèrerait l'état des lieux de départ et de retour et appliquerait un montant forfaitaire par vélo concernant l'entretien. Il conseillerait également les usagers sur l'entretien courant du VAE.

Le contrat de location serait géré par les services de la Ville, avec possibilité de location au mois, pour 3 mois, 6 mois ou 12 mois. Au bout d'un an, le locataire ne pourrait pas renouveler la location, le but étant que les usagers acquièrent leur propre vélo électrique. Ce non renouvellement au bout d'un an permettrait au plus grand nombre d'avoir accès au service.

4- Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution sonore et l'insécurité routière
- Permettre au plus grand nombre de pouvoir utiliser un service de location de vélos, en proposant des prix attractifs
- Encourager la pratique durable du vélo
- Augmenter le nombre de vélos à la location sur le long terme

5- Soutien financier des partenaires intervenant dans ce champ de compétence :

Suite à l'élaboration de ce projet, une candidature a été déposée dans le cadre de l'appel à projets "AVELO 3" de l'ADEME, au titre de l'axe 2 "l'expérimentation de services vélo" et de l'axe 3 "l'animation et la promotion de politiques cyclables". Le projet de Saint-Junien a été retenu, ce qui signifie que la Ville bénéficiera d'un soutien technique et financier de la part de l'ADEME. Le soutien financier porte sur la prise en charge à hauteur de 50 % des coûts d'acquisition des vélos, de maintenance et de communication sur les trois années de cette expérimentation. Le coût restant à charge de la Ville est estimé à 12 500 € desquels il conviendra de soustraire la participation financière des habitants faisant appel au service.

6- Suivi et finalisation du projet :

Un comité de suivi s'est mis en place, associant des élus et des agents, permettant de fonctionner de manière transversale tout au long de la mise en œuvre du projet. Il serait chargé d'effectuer un bilan annuel qui serait ensuite restitué au Conseil Municipal et au Comité de pilotage. Ce dernier associerait les partenaires institutionnels et financiers concernés par la thématique de la mobilité.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Location d'1 mois : 30 € ; 3 mois : 80 € ; 6 mois : 160 € ; 12 mois : 300 €
- VAE endommagé ou présentant des pièces manquantes (hors pannes et pièces d'usure) : montant équivalent à la réparation correspondante (sur la base du devis du prestataire)
- Forfait nettoyage si le VAE n'est pas rendu propre : 10 €
- Retard dans la restitution du VAE loué : à compter du 8ème jour passé la fin du contrat de location et ce jusqu'au 31ème jour de retard ouvré, 10 € de pénalité par jour
- Non-restitution du VAE loué : 2 000 €, à compter du 32ème jour de retard ouvré

DÉCISION

Considérant que pour le rendre effectif, il convient de définir les modalités de ce nouveau service
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le projet de conditions générales de location présenté
Vu les tarifs de location proposés
Vu le projet de contrat de location de vélos à assistance électrique présenté

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE la création du service de location moyenne et longue durée
- APPROUVE les conditions générales de location de vélos à assistance électrique
- APPROUVE le contrat de location de vélos à assistance électrique
- VALIDE les tarifs de location de ce service
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beudet

Le Secrétaire,